



DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
MURET

VILLE DE
31220 CAZERES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération
n°2026-22/03-012

Présents : 26
Procuration : 1
Absents : 0
Exprimés : 27
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 5

Election du
Maire

L'an deux mille vingt-six, le dimanche 22 mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Roland PONTIN-MANENT, Doyen d'âge.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2026

Étaient présents :

Raymond DEFIS	Roland PONTIN-MANENT	Thierry GRILLOU
Pierre LANFRANCHI	Fabienne VALENCE	Frédéric COUASNON
Charlène BOUÉ	Elisabeth CRESPO	Sandrine DE LEEUW
Ahmed HAMADI	Jean-Michel DELUC	Leslie FICHEL-MARCHAND
Marie-Anne DRIEF	Noël LOSIO	Jean-Luc RIVIERE
Thierry COSTES	Patrick LAFFAGE	
Andrée ROUSSEAU	Isabelle COUZINIÉ	Cécile BERNARDINI
Philippe ROUSSEL	Valérie LOURDE	Jérôme POTTIER
Evgenia LOPEZ	Katy BAJOUÉ	Alexandrine MATONDO

Absents ayant donné procuration : Monsieur Pascal LABLANCHE à Jean-Luc RIVIERE

Absent(s) : 0

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELUC

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-17 ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal, lors de sa première séance suivant son installation, de procéder à l'élection du maire ;

Sous la présidence du doyen d'âge des membres du conseil municipal, Monsieur Roland PONTIN-MANENT, il est rappelé que, conformément à l'article L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le bureau de vote est constitué du président et de deux assesseurs désignés par le conseil municipal.

Sont ainsi désignés assesseurs :

- Monsieur Pierre LANFRANCHI
- Madame Leslie FICHEL-MARCHAND

Il est ensuite procédé à un appel de candidatures.

Monsieur Raymond DEFIS se porte candidat.

Chaque conseiller municipal, après appel nominal, dépose son bulletin de vote sous enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 5
- suffrages exprimés : 22
- majorité absolue : 12

Le candidat a obtenu :

- M. DEFIS Raymond..... vingt-deux (22) voix

M. DEFIS Raymond ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Pour extrait conforme,
Cazères, le 23 mars 2026

Le secrétaire de séance,



Jean-Michel DELUC

Le Maire,



Raymond DEFIS